

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2019

Nombre de membres En exercice : 54 Présents : 31 Votants : 34 Suffrages exprimés: 34 Vote Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre à neuf heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Maraussan, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.</p> <p><u>Présent(e)s titulaires</u> : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Alain CARALP, Benoît D'ABBADIE, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Michel FARENC, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Frédéric LACAS, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Michèle MILLER, Hervé OBIOLS, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Patrick SOL, Luc ZENON, conseillers syndicaux.</p> <p><u>Présent(e)s suppléant(e)s</u> : Mesdames et Messieurs Christine ANTOINE, Edith FABRE, René GARCIN, Alain GRENIER, Bernard SAUCEROTTE, conseillers syndicaux suppléants.</p> <p><u>Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats</u> : Messieurs Pierre CROS, Michel HERAIL, Robert MENARD, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs, Alain CARALP, Luc ZENON, Benoît D'ABBADIE, conseillers syndicaux.</p> <p><u>Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s</u> : Madame et Messieurs, Gwendoline CHAUDOIR, Jordan DARTIER, Jacques GRANIER, Stéphane PEPIN-BONNET, Alain VOGEL-SINGER, conseillers syndicaux.</p> <p><u>Absent(e)s excusé(e)s</u> : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Dominique BIGARI, Nataly DARTIGUELONGUE, Bruno ENJALBERT, Alexandra FUCHS, Robert GAIRAUD, Dominique GARCIA, Robert GELY, Stéphane HUGONNET, Pascale LAUGE, Michel LOUP, Jean-Claude MARCHI, Jean-Pierre PEREZ, Christine PRADEL, Edgar SICARD, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS et Philippe VIDAL, conseillers syndicaux.</p> <p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Serge PESCE</p>
Date de convocation 12 décembre 2019	
Date de transmission en sous-préfecture 	
Date d'affichage 	Objet : ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BITERROIS
Délibération N° 2019-11	<u>Rapporteur : Le Président</u>
Contrôle de légalité	<p>Mesdames, Messieurs</p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-20-1 ;</p> <p>Vu l'arrêté préfectoral n° 2004-II-033 du 20 janvier 2004, portant création du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois ;</p> <p>Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-1-2439 portant modification de l'arrêté n° 2013-1-301 relatif à la composition du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois ;</p> <p>Considérant les statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois adoptés en date du 25 janvier 2014 ;</p> <p>Considérant que la condition de quorum est remplie.</p> <p>Le Président, préside à l'élection.</p>



REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

Considérant que les fonctions du précédent 2^{ème} Vice-Président du Syndicat ont pris fin de plein droit au moment de sa démission. Il convient dans ces conditions de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président.

Il est procédé à l'élection par vote à la majorité absolue.

Le Président propose au Comité syndical de procéder à l'élection du 2^{ème} Vice-Président et fait appel à candidature.

Le Président présente la candidature de : Luc ZENON

Il fait procéder au vote.

Nombre de votants : 34

Luc ZENON est élu 2^{ème} Vice-Président par 34 voix pour.

Le Comité Syndical à l'unanimité:

- **DECIDE** que le 2^{ème} Vice-Président nouvellement élu le sera dans le rang du poste vacant ;
- **DESIGNE** Luc ZENON en qualité de 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois ;
- **PREND ACTE** de son installation immédiate.

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Maraussan, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président
Gilles D'AMORE

